

Histoire de femme(s)

par Marie-Ange COCHARD

Première secrétaire

Rentrée solennelle du 16 juin 2017

Je vous propose de faire avec moi un court voyage. Court puisque nous resterons à Toulouse. Si vous m'y autorisez, je vous conduirai au numéro 2 de la rue Gatien Arnoult, derrière la basilique Saint Sernin. C'est une rue traditionnelle de Toulouse, construite toute en briques roses et à ce numéro, vous y trouverez une petite plaque.

« Ici a vécu Maître Marguerite Dilhan, Première femme avocate en 1903 au Barreau de Toulouse (1876 -1956) ».

Petite plaque. Petit symbole. Petite femme ?

Marguerite Dilhan – ou *Dilhan* puisque l'on ignore jusqu'au prononcé juste de son nom – est si discrète qu'il est rapidement oublié qu'elle fut la première femme à prêter serment devant la cour d'appel de Toulouse le 13 juillet 1903.

« Récupérant ainsi un droit qui n'avait jamais été officiellement interdit aux femmes depuis l'Antiquité ».

« J'ai, *Messieurs*, le plaisir et la rare fortune de présenter à l'agrément de la Cour Maître Marguerite Dilhan ». Mêlant sarcasme et plaisanterie, ainsi fut-elle annoncée quand elle prêta serment.

La première et la seule pendant près de douze années a exercé à Toulouse.

La première à prêter serment à Toulouse, mais aussi la première à plaider devant une Cour d'Assises en France.

Marguerite Dilhan a exercé la profession d'avocat jusqu'à sa mort, plaidant devant toutes les juridictions, des justices de paix aux tribunaux militaires ; et sans qu'il ne s'agisse, à chaque fois, de « causes de femmes ou de pauvres ».

Elle s'est investie pleinement dans l'exercice de sa profession puisque, plus tard, Marguerite Dilhan est élue vice-présidente de l'Association amicale des avocats de France et devient membre du conseil directeur de l'Association nationale des avocats. En 1933 elle reçoit les insignes de chevalier de la légion d'honneur et sera élevée au grade d'officier en 1949.

Elle a véritablement cherché à jouer un rôle dans son barreau. Elle s'est d'ailleurs présentée en tant que bâtonnier, oubliant sa condition de femme puisqu'elle a obtenu une seule voix. La sienne.

Marguerite Dilhan est connue, à tout le moins par certains, pour avoir été la première femme à avoir plaidé devant une Cour d'assises et, plus précisément, le 26 novembre 1903. Cette première place lui est pourtant disputée par la parisienne Maria Vérone. Quant à la primauté dans le titre d'avocate de France, elle appartient, aux dires de quelques historiens, à Olga Petit, suivie de près par Jeanne Chauvin.

Ce combat pour la première place illustre – nous dit-on dans certains couloirs – l'éternel débat entre Paris et la province. Il est vrai que ces dames parisiennes ont joué un rôle essentiel au niveau national, soit dans la lutte pour le droit des femmes, soit dans le combat pour l'avocature.

Si vous m'accordez le bénéfice de l'honnêteté, je vous avouerai que ce débat, de première place ou de dernière, n'a pas, à mon sens, de véritable intérêt si on le cloisonne à ce point.

Marguerite Dilhan est de celles qui ont accordé une place plus importante au quotidien, à l'exercice permanent et consciencieux du métier.

Marguerite Dilhan n'a pas milité pour le droit des femmes ou le droit d'être avocat, elle a été la première femme vraiment avocat.

Puisque si Marguerite Dilhan prêta serment ce n'était pas pour obtenir un titre mais pour occuper une véritable fonction. Les portes du barreau ont été immédiatement franchies par celle qui considérait qu'être avocat était un métier et non uniquement un titre aussi honorifique puisse-t-il être à tout le moins en ces temps-là.

Autant de propos qui, finalement, reviennent à se poser, encore, cette épineuse question de la nature de la profession d'avocat.

On le voit la question souffre d'abord d'une indétermination du mot qui conduit à mêler des préoccupations liées mais pourtant distinctes. D'ailleurs, déjà, en 1903, Monsieur le Bâtonnier Gamard-Clairin, lorsqu'il prononça son discours à la rentrée solennelle se plaignait de la difficulté de pouvoir plaider – sans, j'ajoute, un seul mot pour sa nouvelle consœur.

D'aucuns affirment que Marguerite Dilhan est donc bien la première femme avocate de France puisqu'elle est la première à avoir plaidé et, finalement, plaider, « ça serait ça » être avocat.

Vous conviendrez que cette définition de l'avocat apparaît aujourd'hui bien trop restrictive et désuète ; parce que l'on nous affirme que trop plaider reviendrait à

insulter l'intelligence d'un magistrat et, en toutes hypothèses, puisque notre profession a évolué et son champ d'intervention s'est agrandi depuis 1903.

Alors, si le fait que Marguerite Dilhan soit la première n'est pas l'essentiel serait-ce son appartenance au genre féminin qui justifierait l'éloge que nous lui portons aujourd'hui ?

On n'entend qu'elles.

Les femmes.

On entend tellement parler d'elles qu'on pourrait se mettre à croire que le genre est nouveau.

Pourquoi parler aujourd'hui autant des femmes ?

Comment comprendre cette mode ? Depuis un demi-siècle la femme inonde l'horizon. On n'en a que pour elle : sa modernité, sa place en politique ou dans le monde du travail, l'égalité et la liberté. Sa place au foyer à conjuguer avec les activités extérieures. Cette femme, l'amie, l'épouse, la mère, l'amante, la fille, la si désirée, l'indépendante femme.

Marguerite Dilhan n'a jamais été une mère. Elle fut d'abord une sœur, ensuite une avocate active. Une sœur d'abord puisque ce sont ses obligations familiales qui l'obligèrent à travailler puisqu'elle était orpheline et sœur de deux jeunes filles.

Une avocate ensuite parce qu'aussi révolutionnaire que cela apparaisse, elle a choisi d'exercer une profession pour en vivre, et non comme cela était si fréquent à son siècle, pour pouvoir en parler ou paraître chic.

Elle dira d'ailleurs qu'elle intégra la profession « d'une part par enthousiasme [...] mais aussi par quelque chose de plus grave, les obligations familiales » que la vie lui avait imposées.

« Une femme aux deux robes ».

Une originale. Une femme moderne. Une femme qui n'a pas attendu patiemment qu'on la marie pour être à la merci de son époux. Une femme qui a voulu « se démarquer du destin » qui lui était promis.

Pourtant, aujourd'hui, de Marguerite Dilhan, vous ne retiendrez pas qu'il s'agit d'une femme. Retenir cela – en le détachant de son combat – c'est encore la réduire à cette seule condition.

Elle était la première femme avocate. C'est un fait. Mais permettez-moi d'influer sur votre mémoire. Davantage qu'une femme avocate, elle est – et c'est ce qu'il faudra retenir – une femme moderne oubliée de l'histoire.

Qui connaît Marguerite Dilhan ?

Ces seuls propos ont suffi à épuiser la vie et l'œuvre de Marguerite Dilhan. C'est dire le peu que l'on connaît d'elle. C'est parfaitement représentatif du silence qui l'entoure ou, peut-être, de l'ignorance. Clairement, il est possible d'affirmer que Marguerite Dilhan n'a pas marqué l'Histoire, tout au moins celle que l'on connaît, celle dont on veut se souvenir.

Dans le grand livre de l'Histoire du Barreau de Toulouse une ligne lui est consacrée.

Dans les journaux de 1903 vous lirez quelques petites lignes sur le premier procès d'assises où plaida une femme entre la consommation et le prix du platine et la mort d'un professeur de médecine.

Il subsiste des zones muettes et, en ce qui concerne le passé, un océan de silence, lié au partage inégal des traces, de la mémoire et, plus encore, de l'Histoire qui a oublié cette femme comme si elle était vouée à l'obscurité de la reproduction. Elle est hors du temps.

Si l'on retrouve au cœur de tout récit historique la volonté de savoir, il faut bien admettre qu'en ce qui l'a concerné, elle a longtemps manqué. C'est cette capacité des hommes à faire l'Histoire, à la construire selon leurs désirs, à l'imaginer selon leurs desseins qui interpelle.

Peut-être me répondra-t-on « qu'importe ? ». Sans doute que l'on ne s'éloignerait pas de la vérité en disant qu'il faut lire dans la passion historique le signe d'un désarroi de l'homme moderne – ou de la femme - sans boussole et sans racine cherchant dans la compréhension du passé des repères à son existence présente et avenir.

Mais l'écriture de l'histoire est également une activité, celle de faire l'histoire et tandis qu'elle semble tournée vers le passé, elle est une perpétuelle invitation à relire le présent et à envisager l'avenir.

L'histoire relève ainsi à la fois du récit et inévitablement du discours, donc de la (re)construction intellectuelle et de l'abstraction au sens littéral du mot. C'est donc une œuvre de choix.

Et l'Histoire a choisi d'exclure Marguerite Dilhan.

On doit reconnaître que l'histoire est définie, sur le plan de la connaissance que nous en avons, non comme la description du passé, moins encore comme ce passé lui-même, mais comme un certain accès au passé, accès lui-même variable car soumis à la fois aux découvertes des historiens et aux interrogations qui les commandent – interrogations sociales, personnelles, qui reflètent les préoccupations de l'époque dans laquelle elles s'insèrent.

Et puisque l'intégration des femmes au barreau n'était pas, jusqu'alors, une interrogation actuelle rien d'étonnant à cette absence.

Mais pourtant le silence de l'Histoire ne doit pas être confondu avec la discrétion de Marguerite Dilhan. Elle n'était pas silencieuse comme son époque aurait pu le lui imposer : silence ordonné par l'éducation où l'exigence de sacrifice est glorifiée.

Non. Elle était discrète et l'histoire a voulu prendre le parti de l'oublier. Discrète car apolitique. Discrète car son combat était local. Un combat qui chaque jour lui imposait de légitimer sa place en tant que femme exerçant, réellement, la profession d'avocat.

Les luttes de certaines femmes au niveau national ne doivent pas occulter les combats journaliers. Chaque jour, instant après instant, un petit pas après l'autre. Un combat nécessaire car quotidien. Un combat qui implique un investissement perpétuel. Marguerite Dilhan a fait partie de ces femmes qui ont choisi l'arme de la force silencieuse.

En exerçant son métier, qu'elle avait choisi, elle démontre, non sans mal, qu'il est possible de participer à un combat général au moyen de nos actions quotidiennes d'apparence, mais uniquement, banales ou sans profondeur.

Marguerite Dilhan était donc discrète et l'Histoire a voulu prendre le parti de l'oublier. Parce que seuls les cris ou les hurlements semblent avoir grâce à ses yeux. Parce que la modernité de celle qui est à l'honneur aujourd'hui est apparue comme une gêne. Et dans la masse des femmes qui ont construit l'Histoire elle se noie.

Le droit de plaider. Voilà son combat quotidien.

Vous admettez – avec aisance je crois – que les femmes parlent au marché ou dans leur maison. Elles protestent parfois mais caquettent le plus souvent. Mais les femmes

ne plaident pas. De la même façon qu'elles ne votent pas car elles sont influencées par leur confesseur, elles ne plaident pas pour ne pas influencer, grâce à leur coquetterie, sur le magistrat.

Cette appropriation de la sphère publique au détriment des discussions privées a laissé croire que Marguerite Dilhan voulait être un homme ou faire comme les hommes. Plaider ne serait finalement que la démonstration d'une conception masculine de la parole.

C'est peut-être pour cette raison que son chignon était moins volumineux que ceux des autres femmes. C'est peut-être aussi pour cela qu'elle portait « manchettes et col dur afin que sa tenue fasse le plus possible oublier qu'elle était une femme ».

Et c'est sans aucun doute aussi pour cela que ses contemporains n'ont souhaité se souvenir que de son apparence physique.

Notre Confrère JOSSE indiquera qu'on se croirait à la présentation d'une collection de mode. La lecture des parutions d'alors nous révèlent qu'elle portait une toque coquette posée sur des cheveux châtain forts abondants. Ils nous relatent tout de sa coiffure, de sa tenue et de son parfum.

Alors même que la question du genre – lorsque l'on défend le droit de plaider – ne devrait pas être posée. J'aime imaginer, qu'à l'inverse de ses contemporains, Marguerite Dilhan ne se l'est pas posée.

Regrettons cependant que l'Histoire, parce qu'elle est écrite par des hommes, y a vu un point cardinal.

Maladroite en comptabilité et, à l'instar de notre Confrère Ruis, ignorante en mathématiques, je suis dans l'incapacité de vous dire si la distance qui sépare la femelle du mâle est aujourd'hui plus restreinte qu'à l'époque de Marguerite Dilhan.

N'étant pas davantage historienne, il m'est tout autant difficile de répondre aux questions posées par l'Histoire.

Mais puisque je suis toulousaine, permettez-moi de vous proposer une autre et ultime destination de voyage. Si vous m'y autorisez, je vous conduirai derrière Saint Martin du Touch, après la zone industrielle. Dans cette zone éloignée, au nord ouest de Toulouse, vous découvrirez ce que l'on nomme aisément « un quartier moderne ». Des constructions neuves imitant l'architecture rose. Des petites maisons, les unes à côté des autres. Moderne, paisible, discrète et éminemment belle mais tout aussi lointaine et isolée. Telle est la rue Marguerite Dilhan.